

Délibération n° 2023-10-07-002

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 7 octobre 2023

Objet : PROCES VERBAUX
DES COMITES SYNDICAUX
DES 17 ET 22 JUIN 2023

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
26 septembre 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 83

Pouvoir : 4

Votants : 87

Pour : 83

Contre : 0 –

Abstention : 3 – (LEON
Bernard,
KHATCHADOURIAN-
TECER Claudine, CROS
Jean-Claude)

L'an deux mille vingt-trois, le sept octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, DEMAY André, JAHARD Laurent, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, LEON Bernard, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, GROSSHANS Michel, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, COMPTE Serge, DUDYSK Philippe, BARGEON Marcel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, METZGER Pierre, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, TOURLONIAS Vincent, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, GUILLEVIC Yann, DISSARD Andréa, ROGER Christine, DAVID Marie, CLEMENT Jean-Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, HACHEMI-LANSON Nouredine, RAYNAL Roger, RAY Raïssa, LEVI ALVARES Luc, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, CHAUVET Jean-Louis, LAMOUREUX Jean-François, JEANVOINE Olivier

Suppléants ayant pouvoir :

CROS Jean-Claude, PELISSIER Patrick, GENTEUIL Bruno, NEDELLEC Jean-Yves, BARRAUD Pierre, NURY Jacques, GHESQUIERE Chantal, PICHON Jean, SENNEPIN Romain, VIGIGNOL Yannick, ZIMNIAK Didier, PELLISSIER Emmanuel

Pouvoirs :

CHALUS Jean-Baptiste donne procuration à GUILLAUME Stéphane, PONTRUCHER Bruno donne procuration à RAZAVET Jean-François, FONTENILLE Jean donne procuration à LARDANS Jacques, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre donne procuration à PELLISSIER Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme BRUN

PROCES VERBAUX DES COMITES SYNDICAUX DES 17 ET 22 JUIN 2023

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal du comité syndical du 17 juin 2023 et celui du 22 juin 2023, tels qu'annexés à la présente délibération.


Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le



ID : 063-256300146-20231007-20231007002-DE

PROCES-VERBAL

Comité Syndical

Samedi 17 juin 2023

Sébastien GOUTTEBEL : Mesdames, messieurs, bonjour à ceux que je n'ai pas salué personnellement. Je ne suis pas surpris. Ça fait trois jours que Valérie téléphone au bout du monde, dans tous les coins, que Rémi a repris la retape sur la métropole, et ainsi de suite. Tout de suite, on est quorum moins deux. J'ai les boules pour vous faire court, je pense que vous pouvez les avoir aussi pour tous ceux qui se sont levés ce matin, qui sont venus avec le sourire et qui ont fait de la route pour se déplacer. Ce n'est quand même pas rigolo ce qui nous arrive collectivement. Je ne sais pas si c'est l'ambiance du moment, mais on a souvent été juste.

Pour que vous ne vous soyez pas déplacés pour rien, parce que forcément, tout ce qui est délibération, comme on ne peut pas délibérer, on fera une visio quand ce sera le moment. Je vous le fais court. On a des choses qui relèvent de l'information générale et si vous en êtes d'accord, qu'on passe tous ces points-là d'information générale, mais qui sont importantes, ce sont les négociations que vous aviez déléguées au bureau. On va vous expliquer ça. On va aussi vous parler de nos interactions, suite à nos nouvelles compétences, avec tous les opérateurs publics autour du développement de l'ENR. On va vous faire ce point-là aussi. Un petit point recrutement en cours, qui ne gêne rien, même si on ne délibère pas, ça permettra de faire le point sur notre recrutement aussi.

J'en suis fort marri, vous savez tous le travail de fond qu'on a tous essayé de faire. Je remercie Valérie parce qu'elle s'est creusée la tête et elle en est malade. Je vous le fais court.

Valérie BERTHELOT : Non quand même pas

Sébastien GOUTTEBEL : Ce n'est pas de sa faute à elle, mais ça ne fait pas rire, parce que derrière, c'est de l'intendance. On a commandé à manger, on a commandé des trucs. Je comprendrais qu'une fois que j'aurais fait ça, parce qu'il ne sera pas si tard que ça, que vous ne souhaitez pas rester pour déjeuner avec nous après, partager un moment sympathique. Vous ferez tous comme vous voulez pour dire clairement les choses.

Sébastien PICOT : Je veux un doggy bag.

Sébastien GOUTTEBEL : Tu veux un doggy bag, non, mais blague à part, c'est comme ça, comme on dit. C'est comme ça. C'est un temps à pique-nique. C'est pour ça que j'attaque par des choses informatives, au cas où. Je voudrais que tu passes le point onze, Valérie, Fonds vert éclairage public. Je vais vous faire le général et Sébastien Picot va vous faire le déroulé technique. J'ai des remontées de partout, de tous les territoires, effectivement. Comment ça se fait que je n'ai pas eu de Fonds vert sur l'éclairage public ? Vous rappelez le montant. Le montant, c'était un peu plus de 700 000 €. Je crois qu'on demandait plutôt 9 800 000 €, mais on a eu 700 000 €. Si on doit positiver, c'est la première fois qu'ils avaient fléché un fond dédié à la rénovation de l'éclairage. Le Fonds vert a été annoncé en reconduction.

Par contre, maintenant, il faudra voir les sommes qui seront attribuées à la future loi de finance. Ça aussi, c'est une grande part d'inconnu. Derrière ce Fonds vert, effectivement, nous nous sommes vus en préfecture le 3 mars pour débriefer, parce que tout ça, est à la main du préfet et des services de la préfecture. On va essayer de vous expliquer à deux voix, avec Sébastien Picot, l'énormité du travail qu'ont fait nos collaborateurs pour arriver à pondre quelque chose qui soit entendable par la préfecture et les services, parce que ce n'était pas sans contrainte. Forcément, il fallait mettre des trucs multicritères. Il y avait à peu près 20 colonnes, je crois, au moins quinze de mémoire, à remplir sur les gains en énergie, les gains en gaz à effet de serre, les gains en carbone, le nombre de pourcentages de points lumineux de la commune par rapport au parc existant rénové, et ainsi de suite.

Tout ça, a conduit les équipes à faire des tris assez monstrueux et, comme le veut la coutume maintenant, puisqu'il faut avoir fait les travaux avant même qu'ils attaquent, et avant même que tu aies la subvention, il nous a été demandé, nous, au syndicat, de tomber sur des opérations prêtes à démarrer et prêtes à partir. Parce que là aussi, le gouvernement veut qu'on dise : regardez, j'ai mis des sous là, mais les travaux sont presque finis. L'exagère un peu le trait, mais c'est quasiment ça. Là aussi, le travail qu'ont dû faire nos équipes, c'est d'aller flécher des opérations qui étaient déjà dans les tuyaux, où les communes avaient déjà délibéré. C'est l'exercice qui nous a été demandé, parce que tu ne pouvais pas refaire tout le département, puisqu'il fallait qu'on dépose au mois de mai.

Tu ne pouvais pas faire cette interaction-là, refaire le tour de toutes les communes du département. Alors, à la marge, il a pu s'en rappeler et Sébastien l'expliquera pour quelques unes, mais à la marge, parce que vous savez tout ce que ça implique derrière, pour faire un truc finalisé, il faut les études complètes. La préfecture ne voulait pas une somme juste à la louche, comme ça. Positivons, il y avait des sous, 700 000 €, ce n'est pas assez. Dans les règles du jeu, ce qui est important, il était quand même dit que devait, je ne sais pas si c'était écrit "devait" ou "pourrait" être exclues, les communes de plus de 10 000 habitants. Ce n'était pas un critère qui était obligatoire. C'est ce qui nous a été répondu après. Le travail de départ a été fait sur toutes les communes de moins de 10 000, puisque c'était écrit dans le cahier des charges qui nous a été fourni.

À la fin, comme m'a dit le secrétaire général qui m'a appelé pour me prévenir : "Je vous préviens président, le préfet a arbitré, et il a choisi de prendre aussi la commune de Riom, qui a à peine plus de 10 000." Riom, ils ont pris un peu plus de 100 000 €. Tant mieux pour eux. C'est la main du préfet, mais ils ont pris un septième de l'enveloppe globale qui était affectée au territoire d'énergie pour l'intégralité du département. Sébastien reviendra sur l'exemple. En Ille-et-Vilaine, ma collègue présidente de maires ruraux, ils avaient autour de 400 000 € et les communes urbaines ont ramassé les deux tiers de l'enveloppe. Il restait un tiers pour les territoires ruraux. Il y a une pratique, là aussi, Sébastien vous le dira. Il a

regardé un peu ce qui s'était passé autour, en appelant ses collègues pour voir comment le sujet avait été traité dans les départements voisins et l'a mis sur ce volet-là.

Effectivement, moi, le téléphone sonne depuis quelques jours, logiquement, puisque tout le monde avait plein d'espoir et d'espérance de se dire : "Tiens, je vais attraper un billet, je vais rénover plus vite, je vais moins consommer et je payerai moins de factures." La réalité des faits n'est pas forcément là. Sébastien, si tu peux nous faire le déroulé. Maintenant que j'ai fait un peu de pédagogie et d'explication. Il a fallu qu'on négocie pour faire un dossier unique. Bien qu'il avait appelé ses homologues avant, c'est l'Ardèche, je crois, Sébastien, qui avait obtenu de faire un seul dossier sur la plateforme démarche simplifiée. Sinon, il fallait faire un dossier par opération. Je ne sais pas si vous voyez le cirque.

On va dire que c'est comme ça, que c'est à la main des préfets, et on le voit bien. Je pense qu'on fera partir, si vous en êtes d'accord, je l'avais déjà anticipé, en gros, il est prêt, un petit courrier explicatif à toutes les communes, pour bien expliquer qu'on a fait un travail technique, mais on n'a rien trié et rien choisi. Parce que je veux bien me faire engueuler quand c'est de ma faute, mais quand ce n'est pas de ma faute, globalement, je pense que vous en êtes tous là. Sébastien, s'il te plaît. Bien sûr, je vous invite à poser toutes les questions que vous souhaitez.

Sébastien PICOT : Président, tu as déjà rappelé pas mal de choses. Juste, effectivement, préciser que lorsque le Fonds vert est sorti au mois de septembre 2022, on a assez rapidement réagi de notre côté, comme on l'avait peut-être déjà expliqué, en disant : "On a, à l'appui, des diagnostics énergétiques qu'on avait pu bâtir fin 2020, déjà identifié un certain nombre de points lumineux qu'on pourrait proposer en rénovation sur toutes les communes." On n'a pas fait, à ce moment-là, de choix particulier en triant des communes sur tel ou tel critère. On a proposé en décembre 2022, et pas 2023, comme c'est marqué à l'écran, la rénovation d'à peu près 25 pour cent du parc d'éclairage. Ça faisait une estimation de dépenses aux alentours des 15 millions d'euros et on avait sollicité le préfet du Puy-de-Dôme et le préfet de région, pour obtenir une subvention à la hauteur de cette dépense estimée, de cette proposition de travaux.

C'est vrai qu'avec 700 000 € annoncé dans un premier temps, ensuite révisé à 593 000 €, on est loin de pouvoir satisfaire toutes les demandes de rénovations prioritaires identifiées. Dans le prioritaire, on a fait deux catégories, du très prioritaire et un peu moins prioritaire, mais qui reste normalement sur du court-terme. C'est-à-dire dans les trois à cinq ans. Il faut que l'ensemble de ces 16 000 points lumineux soient rénovés, parce qu'ils sont vraiment devenus hors d'âge ou posent des problèmes de fonctionnement.

La difficulté qu'on avait, au moment des discussions du 3 mars notamment, c'est qu'on connaissait vaguement l'enveloppe, 700 000 €, mais on ne connaissait ni le volume envisagé de communes à traiter ni le taux d'intervention du Fonds vert. Parce qu'avec 700

000 €, si ça représente 80 pour cent de subvention, en gros, on va faire 900 000 € de travaux. Si l'intervention, ce n'est que 10 pour cent, on va faire 7 000 000 € de travaux. Comme la règle du jeu ne nous a pas été donnée, et qu'en plus de ça, dans cette réunion du 3 mars, le secrétaire général nous a dit : "On fera peut-être de la différenciation entre des communes qui en ont un peu plus besoin, ou d'autres qui en ont un peu moins besoin, selon des critères aussi, des fois de difficultés budgétaires", on n'a pas su monter un tableau technico, financier, facilement, dans un premier temps.

Techniquement, on a su mettre en avant les priorités et on a attendu le 12 avril qu'une information très descendante nous arrive en disant : "Vous avez 593 000 €." Ça nous a surpris parce qu'il a toujours été question de 707 000 €, même si, le 3 mars, le secrétaire général nous avait dit : "Il y a des communes de plus de 10 000 qui candidatent, mais normalement, l'enveloppe est pour vous en totalité", et ça n'a pas été le cas. Comme tu dis, dont acte pour la commune qui est concernée, tant mieux pour elle. Je veux dire, pas de souci, mais c'est qu'on a eu du mal à comprendre les règles du jeu au départ.

Un certain nombre d'entre vous nous ont appelés au téléphone, en ayant mes collaborateurs, notamment au service éclairage public, en disant : "Je veux candidater. Comment on fait ? C'est moi qui dépose ? C'est vous qui déposez ?" Ils ont essayé d'apporter les réponses qu'on pouvait apporter à ce moment-là. TE63 est compétent en éclairage public. On fait le dépôt de dossier et on a essayé de faire des allers-retours avec la pref pour essayer de comprendre. Après, avec les services de la préfecture, ça s'est très bien passé. On a de très bon contact. C'est juste les règles du jeu qui ne sont pas simples, d'une part. L'autre chose qui est plus délicate, sur laquelle on n'a pas vraiment la main, c'est la somme allouée. On aurait 7 000 000 € de subvention, la donne serait différente. On n'a que 700 000 €, et avec 700 000 €, on ne fait pas beaucoup de travaux.

Sébastien GOUTTEBEL : Juste un petit point d'info, on s'est vu le 3 mars et la réunion où toutes les collectivités du département étaient arrivées pour parler du Fonds vert, à l'initiative du préfet, c'était le 8 mars. Les dés étaient quand même un peu pipés. C'est pour vous expliquer qu'on avait déjà commencé à travailler. Même la réunion d'information auprès des collectivités où il a été présenté l'éclairage public, incroyable. Les élues l'ont su le 8, sauf que nous, on était déjà le 3 à la pref. Forcément, vous voyez que ça a sonné derrière, ainsi de suite, alors que j'insiste, on n'avait vraiment pas la main. Merci Sébastien.

Sébastien PICOT : Oui, après, on peut, comme tu le dis, se féliciter qu'il y ait une action en faveur de l'éclairage public. On n'en avait pas, ça faisait des années qu'on essayait, à plein d'échelons, le national, le régional, le local, d'obtenir des subventions. Je ne sais pas si vous vous souvenez de ce qu'on avait essayé de faire au moment du plan France relance, par exemple. Pour une fois, on a quelque chose. Il faut qu'on démontre le fait qu'on soit capable de l'utiliser rapidement, de manière efficace. Ça nous donnera des arguments demain pour pouvoir à nouveau espérer être intégré dans des programmes de Fonds vert ou des

programmes équivalents. Ensuite, si je compare par rapport à quelques territoires, l'Ardèche par exemple, a obtenu des sommes tout à fait comparables en proportion par rapport à ce qu'on a nous.

Je discutais hier avec le TE38, qui est l'équivalent de TE63 en Isère. En Isère, le préfet a décidé, contre toute attente et à la stupéfaction générale, de donner le Fonds vert éclairage public, à des communes isolées. C'est-à-dire des communes qui n'ont pas transféré la compétence éclairage public, ni à la métro, ni à TE38. Ils n'ont pas compris, alors que dans une première annonce, à priori TE38 devait être servi. Ils ont zéro. Ce n'est même pas un tout petit peu pour chacun, c'est zéro pour la métro, c'est zéro pour TE38, et tout le Fonds vert éclairage public va à des communes isolées sans comprendre vraiment les raisons. On peut se dire qu'on n'est pas trop mal lotis, mais on aurait pu être un peu mieux lotis. On aurait pu essayer, je ne sais pas de quelle manière, de donner un peu plus de visibilité aux collectivités retenues et celles qui candidataient. Parce que les règles du jeu n'étaient pas claires. On avait l'impression d'avancer au fur et à mesure et ne pas pouvoir donner des informations claires qui étaient attendues par nos collectivités adhérentes.

Sébastien GOUTTEBEL : Un point important, vous savez comment ça marche à la préfecture. Chaque fois, ça fait redécoupage par arrondissement, et les services de l'état disaient : "Regardez, l'arrondissement d'Issoire, ils sont bien couverts. Il n'y en a que deux à Ambert, mais il faudrait en rattraper." Comment tu les rattrapes, si ce n'était pas en priorité une ? Une commande qui nous a été passée quand même. On va vous montrer la liste, mais on a navigué pas mal à vue, avec toujours après pour la pref, ce souci d'équilibrage territorial et de se dire : "Par arrondissement, il faut qu'il y ait à peu près des sommes équivalentes." Sauf que la priorité est technique. Si, sur Ambert Livradois Forez, il y a peut-être moins de trucs qui ont été fléchés, c'est peut-être qu'ils ont fait du bon boulot précédemment, tout simplement. C'est aussi ça la vie. Sébastien, si tu veux compléter, on va présenter la liste. Il pleut où c'est mouillé.

Sébastien PICOT : Il pleut où c'est mouillé. Après, c'est vrai qu'à la faveur de quelques programmes : Territoire Energie Positive Croissance Verte - TEPCV, certains territoires avaient régulièrement été traité de manière un peu spécifique au cours des années 2016, 2017, 2018. C'est vrai que sur l'Ambertois, il y avait un peu moins de gisements dans les priorités de rénovation prioritaire une. Que dire ? Il n'y a pas grand-chose à dire, c'est la liste. Il y a 35 communes qui sont visées et on attend la notification de la subvention, notification qu'on ne pourra obtenir qu'à partir du moment où on aura délibéré sur le fait d'accepter que tu puisses demander la subvention. Parce qu'ils n'ont pas voulu prendre la délibération générale qui permet au président de TE63 de demander la subvention. Allez comprendre pourquoi. Ils voulaient voir marqué Fonds vert.

Sébastien GOUTTEBEL : C'est simple. Pour les collectivités qui peuvent avoir une subvention, et le montant est autour de 20 pour cent. Parce que même le secrétaire général

qui nous a expliqué : "Je veux faire de la différenciation en fonction de l'état des finances de la commune", quand nous étions en préfecture, il y avait la DDT, la pref, les services, globalement collectivité, pour regarder aussi l'état des finances des communes, il y avait un peu de monde.

Le secrétaire général qui, lui-même, nous annonçait : "Je ferai de la différenciation", il est revenu, à 20 pour cent pour tout le monde. Ça doit aller de 19,44 à 20,30, mais globalement, on va dire 20 pour cent. Parce que quand il m'a appelé, il m'a dit : "Je suis incapable de justifier que deux communes voisines, il y en a une qui est 30 et l'autre qui est 15, ou une qui est 35 et l'autre qui est 20." Il a bien vu arriver les tirs à boulet rouge qu'il allait y avoir derrière, ce qu'on a déjà, nous, du côté TE tout de suite. Typiquement, sur mon territoire, il y a Saint-Nectaire et Saint-Victor, deux communes qui se touchent. Imaginez s'il y en a une qui avait pris 30 et l'autre qui avait pris 15. À expliquer, forcément, ce n'est pas simple. Autre chose, Sébastien ?

Sébastien PICOT : Oui, sur ces taux de subvention, le Cantal a obtenu que le Fonds vert subventionne 60 pour cent du montant des travaux. Ils ont un montant de subvention de l'ordre de 400 000 €. Finalement, pas beaucoup de travaux financés, mais très bien financés. Le syndicat de la Haute-Savoie a un Fonds vert qui varie de 5 à 25 pour cent selon les dossiers des communes concernées. Il n'y a pas vraiment d'égalité de traitement entre les différents départements. C'était vraiment à la main des préfets.

Sébastien GOUTTEBEL : Ça vous appelle des questions, des interrogations, chers collègues. S'il te plaît. On est bien d'accord, c'est pour cette année. C'est ce que je disais. Le Fonds vert est annoncé en reconduction, mais effectivement, quel montant vont-ils mettre derrière en loi de finances et quelle enveloppe va tomber sur le volet éclairage public ? Lequel vont-ils nous donner dans le département ? Parce que quand on a fait le tour, avec 700 000 €, on s'en est plutôt bien sorti sur le département du Puy-de-Dôme. Je ne sais pas si ce n'est pas nous qui avons eu le plus, ou pas loin. Oui, c'est nous qui avons le plus. Peut-être que tous les courriers des années antérieures, et je referais les mêmes : on veut neuf millions d'euros, on veut huit millions d'euros, on veut sept millions d'euros, on veut six millions d'euros, on peut continuer à ça. Puisque quand on les a refaits, le secrétaire général de la pref avait dit : "Oui, Sébastien, vous faites bien, ça va nous aider à négocier aussi pour essayer d'attraper plus de sous."

On refera la même démarche. Actuellement, souhaitons qu'il y ait au moins la même enveloppe et s'il peut y avoir plus, on va demander forcément les mêmes montants habituels. D'autres questions ? Oui, s'il te plaît ? Attends, prends le micro, s'il te plaît.

Intervention non identifiée : Ok, désolé. Juste par rapport à l'économie qui projetait de cinq gigawatts, je voulais savoir si c'était compte tenu de la plage-- Pardon, j'ai perdu ma phrase. Est-ce que c'était sur la théorie d'une plage du fonctionnement avant la modification des

plages horaires de l'éclairage public, ou après ? Est-ce qu'on est sur une théorie de 2018 ou sur une théorie de 2022 ?

Sébastien PICOT : Non, on a essayé de prendre le temps moyen de fonctionnement des 16 000 points lumineux qu'on avait demandé en décembre. On a pris un temps moyen de fonctionnement d'éclairage qui n'est pas 4 100 heures, qui est la totalité de la nuit. On a dû ajuster. Il faudrait faire la division de cinq gigawatts par 1,5 mégawatt. Ça nous permettrait d'avoir le temps d'allumage. C'est 2 300 ou 2 400.

Sébastien GOUTTEBEL : Oui, ça a été ajusté, mais on n'est pas rentré dans le détail, de regarder par commune, entre les temps de coupure, etc. Franchement, c'était déjà assez compliqué. Tu as raison de poser la question. Il n'y a pas eu cette finesse-là, effectivement, parce qu'après, le dossier a été instruit par les services de la DDT, qui a re-fléchi les économies sur les multiples colonnes qui nous avaient été demandées de remplir.

Intervention non identifiée : Merci.

Sébastien PICOT : L'hypothèse doit tourner aux alentours des 3 300 heures.

Sébastien GOUTTEBEL : C'est Ok pour tout le monde sur l'explication ?

Juste un petit point d'infos sur le schéma. Le SDRIVE, on aura à l'approuver définitivement.

Les infos sur les ventes des CEE. Vous savez....

Ah, oui, modification les statuts ! Sur les 464 collectivités adhérentes, on a reçu 410 délibérations. C'est quand même super chouette. Vous savez tous comment ça se passe. On écrit aux communes et puis, pour les bonnes raisons, la délibération qui peut être demandée passe à travers. On s'en est bien sorti, puisqu'on l'a envoyé en étant juste avant les budgets, et ça a quand même été bien mis à l'ordre du jour partout. Sur les 410, on a eu 409 favorables. Je crois que ça veut dire qu'on a bien proposé une modification statutaire que vous avez vraiment adoptée à la quasi-unanimité. Je pense même à l'unanimité ici, et qui a du sens et de l'intérêt pour tous les territoires. C'est quand même très chouette.

Une info vente sur les certificats d'économie d'énergie. Vous savez qu'on les stocks. On vous l'avait expliqué, qu'on ferait deux ventes. On a fait deux lots, et ça, c'est le premier lot. Sébastien, s'il te plaît ?

Sébastien PICOT : On avait un stock de CEE qu'on dépose à chaque fois qu'on a des points lumineux d'éclairages publics qui sont éligibles à l'obtention de certificats d'économie d'énergie. Comment ça se passe ? C'est lorsqu'on renouvelle un point lumineux qui est vétuste, si les critères des luminaires que nous installons en lieu et place sur le territoire des communes correspond aux attendus des fiches standardisées certificats d'économie d'énergie, on récupère ces CEE lorsqu'on fait des dépôts de dossiers annuels. Ces certificats

d'économie d'énergie sont monnayables, parce que nous on peut en déposer, mais on n'a pas d'obligation vis-à-vis de l'État de prouver qu'on fait des économies d'énergie en tant que collectivité territoriale.

Les acteurs qui sont obligés sont les énergéticiens de manière générale, et les entreprises associées ou affiliées énergéticiens. En gros, les vendeurs de carburant, les vendeurs d'énergie doivent faire des économies d'énergie ou doivent prouver qu'ils mettent en œuvre des actions pour faire des économies d'énergie. S'ils ne démontrent pas ça à l'État via la production de certificats d'économie d'énergie, ils ont des pénalités. Des pénalités financières à payer, et ça marche par période. Nos certificats d'économie d'énergie qu'on dépose lorsqu'on fait des opérations éclairages publics, par exemple, on arrive à les monnayer sur une bourse d'échange. On les monnaie avec qui ? On les monnaie, soit avec des acteurs obligés, soit avec des traders qui utilisent, qui fournissent comme services aux obligés, des opérations de regroupement et de massification de ces certificats d'économie d'énergie.

En l'occurrence, lorsqu'on a mis en concurrence, le 20 mars dernier, un volume de certificats d'économie d'énergie, on a eu des réponses. On a eu quatre réponses de quatre traders qui nous ont fait des propositions financières pour nous racheter ces certificats d'économie d'énergie. On avait fait cette vente en deux options. Une tranche ferme, douze gigawatts, et une tranche optionnelle, quasiment douze gigawatts aussi. Pourquoi on avait fait ce découpage ? Parce que le marché est un peu étrange en ce moment, les prix sont un peu plus bas que les prix qu'on avait précédemment. Tendanciellement, ils sont orientés un peu à la baisse, mais il est possible qu'en fin d'année ça remonte. Voici un peu les prévisions. Je vous fais grâce des explications techniques des raisons.

On a décidé d'activer seulement la tranche ferme en vendant ces douze gigawatts, ce qui nous a fait une recette de 88 800 €, qui était budgété. On avait mis 200 000 € de recettes exceptionnelles cette année. On a une première partie de recette exceptionnelle attendue au budget à hauteur de 88 800 €. On a été alertés il y a quelques jours que le marché pouvait avoir, de manière très ponctuelle, un intérêt par un de ces opérateurs économiques et, pour le citer, c'est ACT Commodities avec qui on a contractualisé. Ils disent qu'il y a une opportunité à la vente. On a remis en concurrence à peu près 24 gigawatts, parce qu'entre temps, on en a obtenu douze de plus par le dépôt de dossiers. On attend les réponses pour lundi. Peut-être qu'on vendra la totalité des certificats d'économie d'énergie que nous avons lundi, si le prix est attractif.

Sébastien GOUTTEBEL : Tu m'as dit hier qu'il était un peu mieux que prévu.

Sébastien PICOT : Pour l'instant, j'ai une offre à 7,50 € au lieu des 7,40 € qu'on a actuellement, alors que le marché est tendanciellement baissé.

Sébastien GOUTTEBEL : On est dans une temporalité qui nous permettrait de vendre les choses, et ces recettes exceptionnelles sont quand même importantes pour nous. Ce ne sont pas des demi-sommes. Si on avait ça au livret A, comme on dit, on serait bien content. Un petit point d'info avant de rentrer dans un truc, le point 9, Valérie, s'il te plaît ? On a écrit à toutes les collectivités, le courrier est parti. On a écrit à toutes les EPCI du département, les communautés de communes. L'ADEME fait un appel à manifestation d'intérêt autour de l'accompagnant, mobilisation du bâti, des collectivités.

Dans notre temporalité, par rapport à nos nouveaux statuts, ça tombe plutôt bien. Il y aurait eu un poste qui aurait été créé pour nous pour faire ça, c'était bien, puisqu'on avait déjà prévu de recruter. Un, on avait prévu de recruter, on l'avait déjà validé, et deux, on peut attraper des sous pour le faire financer. Ça tombe plutôt bien. Plutôt que ça parte disperser, on a écrit à toutes les interco pour leur dire : "Écoutez, on veut candidater pour l'intégralité du département, plutôt que ce soit que la métro ou que, par exemple, Riom-Livradois non Ambert-Livradois, et ainsi de suite." Je fatigue, mais je vais refaire des interco, la réforme territoriale arrive. On va fusionner plein de trucs. Sur les idées, Quentin, si tu veux compléter tout le périmètre d'accent. Vous a vu que c'était pour trois ans. Vas-y Quentin, complète ce que comprend le poste derrière.

Quentin RANOUX : Tout l'intérêt de cet AMI, pour l'ADEME, c'est de participer au financement d'une mission d'accompagnement des collectivités, pour mobiliser leur patrimoine bâti et non bâti. C'est essentiellement des toitures et parkings, avec l'objectif d'installer des panneaux solaires dessus. Ça peut être de l'autoconsommation, de la revente totale ou de l'autoconsommation collective, peu importe. Le but de cet AMI, c'est vraiment d'installer des panneaux. Cette mission consiste à recruter une personne qui pourra accompagner les communes, les communautés de communes, dans la définition de leur projet. Dans ce qu'on avait imaginé, nous, dans notre candidature, c'était de s'associer avec l'ADUHME sur ce projet-là, qui a déjà beaucoup travaillé sur la thématique, via Solaire Dome, via la caractérisation des toitures. L'idée, c'est de reprendre un peu la suite de Solaire Dome et de passer plutôt en phase opérationnelle, et d'accompagner les collectivités sur la mise en place de centrale de neuf kilowatts et au-dessus.

Rémi CHABRILLAT : Ça s'est traduit, pour beaucoup d'entre vous, par des groupements d'achats pour faire du neuf kilowatts crête, un peu au kilomètre, parce que ce sont des installations simples. Il n'y a pas besoin d'études de faisabilité. Ça permettrait vraiment d'élargir encore ça pour les neuf kilowatts crête, et puis de vous accompagner pour faire tout ce qui est au-dessus. Quand on nous a présenté ça en réunion, Sébastien, Quentin et moi, on s'est dit : "Finalement, ils ont fait le cahier des charges pour nous."

Sébastien GOUTTEBEL : Ça tombe plutôt bien, tant mieux pour le recrutement, et tant mieux aussi pour nos finances. C'est toujours ça de pris, comme on dit, et tant mieux. Autour de ce sujet-là, nous nous sommes vus mercredi, avec tous les acteurs publics autour de la

transition. On était dans les locaux du territoire d'énergie où étaient présents Assemblia, étaient présents le Valtom, nous-mêmes, la SAS plus d'énergie, soleil de la Viouze. Greg, j'ai oublié qui là-bas ? Le conseil départemental, l'ADUHME, était présente, et Assemblia. J'ai dû oublier, non, je l'ai dit. C'était la première fois, effectivement, que se rencontraient tous ces opérateurs publics, dont certains ont déjà fait beaucoup de choses. Nous, comme on a des nouvelles compétences, le but, c'était qu'on se rencontre, qu'on discute et qu'on se dise comment on va travailler ensemble ? Quels sont les trous dans la raquette ? Qu'est-ce qu'on peut améliorer ? Surtout pour ne pas se marcher sur les pieds.

C'est le but du jeu, maintenant qu'on est compétent. Le but n'est pas de faire les bulldozers et de dire : "Nous, on s'occupe de tout et on va tout traiter." C'était riche d'échanges, franchement. On a parlé d'aménagement du territoire, d'intérêt des collectivités, d'intérêt général, de garder de la richesse locale, de créer une bonne synergie entre tous ces opérateurs-là, et franchement, c'était le souhait. J'avais tenu à ce que soit aussi présents, les services de l'État. Alexandre Breteau, le référent transition à la DDT pour le compte de la préfecture, pour qu'eux aussi, du côté État, puisque vous savez que toutes les collectivités, dans le cadre de la loi d'accélération de la transition, on va avoir aussi des choses à définir dans nos communes et dans nos territoires, donc que l'État aussi soit au courant de ce qu'on est en train de regarder avec les copains et les voisins.

Derrière, comme il y a aussi sûrement, peut-être des phases de validation et c'était bien aussi que l'État soit dans la boucle au démarrage de cette réunion. On se revoit bientôt à la rentrée, avec l'idée de travailler en interface, de regarder qui fait quoi, où il y a des trous ? Qui pourraient garder quoi ? Tout le côté un peu technique et juridique, de voir après, quelle structure on pourrait porter ensemble, collectivement, pour mieux investir dans l'intérêt des collectivités, apporter du bon conseil ? Franchement, ça fait plaisir. Je vous le résume comme ça. Rémi, si tu veux compléter.

Rémi CHABRILLAT: Tout simplement pour dire qu'on commençait à réfléchir entre nous, et on l'a déjà évoqué ici, sur la manière dont on pourrait vraiment se rendre opérationnel pour vous accompagner sur des projets, notamment photovoltaïques, mais pas que. À l'issue de ça, normalement, on devrait avoir exactement la définition de ce qu'on va faire, pour être complémentaire avec les autres. Il y a encore des choses à caler. On sait que ces choses-là seront calées sans aucune ambiguïté, sans aucune interférence avec ce que font les autres et, au contraire, en complémentarité.

Concrètement, dans le tour de table, il y a certains acteurs, Valtom pour le dire, pour ne pas le nommer, qui nous ont dit : "Nous, on a besoin de vous pour nous aider à porter un complément d'équipements photovoltaïques sur les anciennes décharges qu'on n'a pas encore équipées." Jusqu'à présent, ils travaillaient avec SERGI, qui est une scène portée par le syndicat départemental de la Vienne. Ils préféraient rapatrier ça sur le territoire. Ils voudraient que ça soit avec nous. À l'issue du truc, on pourra, dans quelques mois vraiment

vous dire des choses précises sur ce qu'on vous propose de créer comme structure. Ça sera efficace, cohérent, et vraiment inscrit dans le paysage général.

Sébastien GOUTTEBEL : On s'est donné en timing, le temps de faire des analyses, d'être prêt pour la fin de l'année pour créer du quelque chose. Ça me semble plutôt aussi raisonnable, parce que, comme je l'ai toujours dit ici, il faut qu'on regarde aussi le volet financier. Il n'y a pas que l'administratif et qui fait quoi. C'est qu'il y a aussi les gros sous derrière. Il faut bien de l'ingénierie financière et des articulations financières aussi. Ce sont les clés de la réussite future. On est bien d'accord. Il vaut mieux perdre peut-être un mois ou deux à regarder ça plus finement. Tout ce qu'on va faire après, il faut qu'on le fasse et qu'on n'ait plus à revenir sur d'éventuels tracas de ce côté-là. Je ne sais pas si ça vous appelle des questions, interrogations, mais vous pouvez passer le message et ça tombera bien, puisque le timing qu'on s'est dit, d'être à peu près pour le mois de septembre, ça permettra de reparler aussi de ça. Quand on va faire le tour des réunions de secteur de l'automne du mois de septembre et début octobre, pour aussi créer le lien, l'interaction avec les territoires, quand on fera ce tour-là.

Maintenant, une autre info, qui là aussi est longue, c'est la décision du bureau sur les circonstances imprévisibles. Vous savez que, vu le côté technique et l'interaction, le syndicat avait délibéré pour donner quitus au bureau pour travailler sur ce sujet-là. Vous savez que, Sébastien Picot va le réexpliquer, les entreprises étaient venues nous voir pour nous dire : "On n'arrive plus à acheter, les prix explosent, notamment sur les transformateurs. On veut que vous revoyiez les prix. On veut qu'on fasse un avenant. On veut qu'on prenne tout un tas d'éléments financiers." Cette délégation que vous aviez confiée au bureau a conduit, et Sébastien Picot va le réexpliquer, à de nombreuses réunions techniques dans nos locaux. Puisque tout ça, on voulait des faits, seulement des faits. Ce n'est pas le doigt mouillé. Ce n'est pas : "On achète cher et on ne vend pas cher." Il a fallu que le monde de l'entreprise nous fournisse des éléments factuels pour qu'on puisse faire des arbitrages. Ce n'était pas, je vous le dis, pour faire plaisir.

Sébastien va vous dérouler les explications mais auparavant, je tiens à vous dire que ce volet-là a été validé à l'unanimité du bureau qui était présent, et on était nombreux. Effectivement, un, ça m'a fait plaisir, et deux, c'est aussi la reconnaissance du travail qui a pu être fait et que ce soit voté à l'unanimité, franchement, pour le président, c'est quand même drôlement plus confortable quand je suis devant vous tout de suite. Parce qu'on aurait eu un vote, huit pour, quatre contre et cinq qui s'abstiennent, je pense que ça vous aurait posé quelques questions et interrogations dans l'assistance en disant : "Comment ça se fait que vous n'avez pas réussi à vous mettre d'accord au bureau ? Justement, c'est un organe où on n'est pas nombreux et on doit arriver au compromis le plus adapté. C'est le but des bureaux pour arriver à un consensus global."

C'est quand même très rassurant sur la méthode de travail et aussi sur la responsabilité des élus qui ont été présents quand il fallait, pour valider ces éléments-là au bureau. Je vous en remercie encore, et c'est très confortable pour moi d'être devant vous ce matin. Ça n'empêche pas qu'on va répondre à toutes vos questions. Sébastien, si tu peux dérouler le côté technique et techno du bazar.

Sébastien PICOT : Sans essayer de trop redire ce que tu as déjà dit, président, effectivement, le 14 janvier dernier, on vous avait indiqué qu'on était dans une situation d'exécution du marché principal de travaux de TE63 compliqué, après seulement quelques mois d'exécution de ce nouveau marché. On rappelle que ce marché s'exécute à partir de prix fermes, qui sont actualisés tous les mois en fonction des indices de TP12 ABC, qui sont les indices communément utilisés dans ce type de marché de travaux. Ces indices-là tiennent compte d'un certain nombre d'évolutions de prix et d'évolution de coût, avec des structures basées sur les salaires et charges, sur les matériels utilisés, sur les granulats, sur les matériels électriques, avec des sous indices.

On peut se dire qu'à partir du moment où un marché est à prix unitaire ferme et qu'il est actualisé avec ces indices qui varient tous les mois, et qu'on en tient compte dans les prix qu'on paye aux entreprises, le marché, finalement, s'autorégule grâce à ces indices. Si l'ensemble des coûts à supporter par les entreprises augmente, l'indice augmente mécaniquement. Si ça baisse ou si une partie baisse, l'indice varie en fonction de l'évolution des sous-indices et peut diminuer, des fois, ça a pu arriver. Qu'est-ce qui a fait que les entreprises sont venues nous voir quelques mois après le début du marché, en octobre 2022 ? C'est parce que l'indice a un effet amortisseur des augmentations des coûts subis. C'est-à-dire qu'à la hausse, certes, l'indice évolue, mais il évolue moins vite que certains coûts supportés.

On a un vrai problème, non pas de coût d'approvisionnement de nos matériels, mais plutôt un problème de variation rapide de l'indice qui serait en mesure de suivre les évolutions rapides et la grosse volatilité d'un certain nombre de composants que les entreprises doivent nous acheter pour le compte de nos travaux. Les raisons de tout ça sont assez communes à ce qu'on a entendu un peu partout depuis de nombreux mois, soit dans les médias, soit à la radio, soit à la télé. C'est qu'il y a une reprise économique forte post Covid-19. La guerre russo-ukrainienne a tendu les approvisionnements énergétiques et a fait exploser les coûts de production de certains matériels. En plus, dans notre secteur d'activité, je prends pour témoin Enedis, présent dans la salle, l'explosion du nombre de demandes de raccordement d'énergie renouvelable a tendu les disponibilités de certains matériels, notamment les transformateurs et les postes de transformation.

Comme on est dans un marché où il y a peu de fournisseurs, Enedis, comme il a le quasi-monopole du raccordement des producteurs en France, a réussi à capter et doit capter la quasi-totalité des postes qui sont produits par ces entreprises. Il n'y a pas de disponible

supplémentaire. Ce qui fait que ce qui est rare devient cher, par un effet des fois un peu spéculatifs. Force est de constater que les entreprises ont subi des inflations de certains approvisionnements très importants, très soudaines, avec une actualisation, notamment de l'indice TP12 A, qui n'a pas beaucoup évolué ou en tout cas qui a évolué à la hausse, mais de manière trop faible.

Dans le même temps, on a aussi connu des augmentations de délais très conséquentes sur certains approvisionnements. Le 14 janvier dernier, vous aviez décidé de donner délégation au bureau pour étudier si un avenant était envisageable avec nos entreprises. La teneur de l'avenant c'était d'essayer de déterminer, pour un temps donné, des nouveaux prix à la série qui viendrait se substituer au prix qu'on a signé au moment du marché, pour une période limitée, et tant que la situation économique ne permettrait pas de revenir aux conditions de marché qui sont signés. En gros, déroger au prix unitaire pour prendre des prix unitaires temporaires sur une période donnée, et juger du moment où il sera opportun de revenir aux conditions de marché. Ce n'est pas évident à faire. Moi, ça fait une quinzaine d'années que je fais le marché public, c'est la première fois qu'on a ce genre de sujet à traiter. On n'est pas isolé, TE63 n'est pas le seul concerné par ces questions.

Évidemment, nos collègues Auvergne-Rhône-Alpins ont été questionnés parce qu'ils ont des marchés qui ont à peu près la même forme. Ils ne sont pas passés au même moment. Ils n'ont pas tout à fait les mêmes taux d'actualisation mais, grosso modo, la mécanique reste la même et on fait le même type d'achat, le même type d'achat d'ouvrage. On approvisionne auprès des mêmes producteurs, notamment de postes et de câbles, les mêmes matériels. Ça nous a conduits à faire, avec les entreprises, et notamment les organisations professionnelles du SERCE et du SRER, trois réunions physiques pour traiter les postes de transformation, les transformateurs, les câbles et le volet mise en œuvre du génie civil. Parce que sur un certain nombre d'approvisionnements, notamment en cailloux et en enrobé, les prix, là aussi au niveau des carrières ou au niveau des fournisseurs d'enrobé, ont explosé pour des raisons à peu près similaires à celles que j'ai citées tout à l'heure.

On a obtenu de la part des entreprises, de date à date, en octobre 2021, moment de la remise des prix, octobre 2022, date de leur saisine sur des problèmes de prix, des factures de matériels équivalents pour lesquels on a pu comparer le prix lorsqu'ils avaient répondu et le prix un an après. On n'a pas porté de jugement sur le prix qu'ils nous ont produit sur les factures. L'idée n'était pas de regarder si le prix payé à la série de prix donnait une marge positive ou négative par rapport au prix de la facture affichée. Ce qu'on a essayé de mettre en évidence, c'est que notre indice TP12, sur la période octobre 2021, octobre 2022, a pris neuf pour cent. Les factures équivalentes, de matériel équivalent, sur la même période, combien de pour cent ont-elles prises ? Est-ce qu'elles ont pris 5 pour cent, 10 pour cent,

neuf pour cent, comme l'indice d'actualisation ou au contraire 30 pour cent, 40 pour cent ou 50 pour cent ? On a qualifié l'écart.

En qualifiant l'écart, il y a certains articles sur lesquels les entrepreneurs nous avaient demandé de faire un effort, qu'on n'a pas retenu. Parce que les variations étaient relativement cohérentes par rapport à l'indice TP12 A, et il y a effectivement un certain nombre de matériels qui ont complètement explosé. On a proposé au bureau, nous les techniciens, de revaloriser 39 prix de la série qui en comporte 4 485. Je vous rassure, on n'a pas étudié les 4 485, on a travaillé sur une quarantaine, une cinquantaine d'articles. Il y en a une dizaine qu'on a évincée parce que les variations étaient tout à fait cohérentes par rapport à l'indice. On se retrouve à des prix bordereau pour 39 prix qui sont augmentés, réévalués de base entre 7,6 et 21,8 pour cent. Si on passe à la diapo d'après, ce n'est pas la peine de l'afficher, non. On ne va pas le détailler, ce n'est pas très important.

Je vais passer sur le deuxième paragraphe et je reviendrai juste sur le premier après. En conséquence, en appliquant ces nouveaux prix, ça conduit à ce que les travaux d'électrification rurale augmentent de 4,2 pour cent, et en éclairage public, de 0,4 pour cent. Par rapport au montant des autorisations de programme votées par le syndicat, ça représente une augmentation de deux pour cent sur l'ensemble de l'enveloppe des travaux. Ce geste-là, du point de vue des entreprises qui nous ont répondu par l'intermédiaire du SERCE et du SRER, est suffisamment significatif pour leur permettre de traiter sereinement les bons de commandes que nous avons à leur faire réaliser.

C'est un petit effort financier qui nous garantit une exécution de nos programmes de travaux, qu'ils auraient été obligés d'exécuter dans tous les cas, mais avec une situation économique un peu moins tendue. On s'est mis deux garde-fous. Le premier garde-fou, on exécute ces nouveaux prix pour 39 articles sur l'année 2023 uniquement. Si jamais, 2024, il y a des questions du même ordre, on en parlera, mais pour 2024. La deuxième chose, c'est que c'est vraiment un problème d'actualisation des prix. On a estimé, nous, techniquement, que, à un moment donné, l'indice d'actualisation, s'il suit la logique qui l'anime, il atteindra un niveau qui permet de rémunérer justement le prix des marchés sans passer par des prix nouveaux.

Techniquement, on l'a évalué à 13,5. Si l'indice d'actualisation qui est aujourd'hui à plus neuf, atteint dans l'année 13,5, tous les nouveaux bons de commandes seront passés avec cet indice d'actualisation comme il se doit. Par contre, avec les prix qu'on avait négociés au moment du marché. Si ça arrive en septembre, tous les bons de commande de septembre seront passés avec ces prix anciens. Si ça n'arrive pas du tout, pendant toute l'année on va adopter ces nouveaux prix, et en 2024, on reviendra, sauf discussion ultérieure, au prix qu'on avait négocié en octobre 2021. Je vous ai tout dit, c'est assez technique. J'ai essayé de vulgariser.

Sébastien GOUTTEBEL : Effectivement, c'est assez technique. Le volume financier, on a dit qu'on resterait sur des volumes constants, pour éviter les deux pour cent, on va aller les gratter un peu ailleurs. Le but n'était pas d'exploser le budget du syndicat aussi, c'est important de vous le rappeler. Derrière cette vulgarisation de base, il y a eu un énorme travail, parce qu'en bureau, on y a passé beaucoup de temps l'autre fois. Avant la réunion de bureau, je vous promets qu'ils m'ont tenu au courant quotidiennement, ou quasi quotidiennement, des avancées, parce qu'il y a eu de nombreuses rencontres, par thématique, par domaine, avec les entreprises. Ce n'est pas arrivé tout seul. C'est une solution sage, qui a apporté de l'apaisement. On vous l'a dit, c'était devenu super tendu. Les mêmes entreprises qui disaient : "De toute façon, je m'en fous, tu peux bien envoyer l'ordre de service, je ne commanderai pas les postes." On allait s'orienter sur des choses, pas forcément du contentieux, mais des choses très compliquées à gérer au quotidien pour nous et nos collaborateurs.

Cette décision de sagesse, et tous les syndicats, forcément, Sébastien l'a dit, ont été interpellés, c'est une solution de sagesse qui est à minima, parce que le but, ce n'est pas de garantir la santé financière des entreprises, c'est de trouver un compromis acceptable. Le message a été bien perçu aussi par les entreprises, de se dire : "Le syndicat a tenu compte d'une partie de nos demandes, pas toutes, parce que ce n'était pas le but." Je ne sais pas si ça appelle des questions, mais c'est vrai que c'est quand même particulièrement technique et techno, comme on dit. La proposition qui nous a été faite au bureau de caler ça aussi sur les augmentations des index, est sage. Ça veut dire qu'on a le suivi et on va voir au fil de l'eau ce que ça donne avant la fin de l'année. Question, oui, s'il te plaît ?

Intervention non identifiée: Si les prix baissent, on peut penser que l'index va avoir aussi un temps de réactivité par rapport à la baisse de prix. Est-ce qu'il y a une relecture des prix à ce moment-là, en liaison ?

Sébastien GOUTTEBEL : Sébastien.

Sébastien PICOT : On n'a pas fait de symétrie à la baisse. Effectivement, on entend, il se murmure, que les prix devraient stagner ou baisser. Pour l'instant, les indices sont toujours orientés à la hausse et on ne va pas faire de suivi. On ne va pas demander les factures à chaque fois sur chacune des opérations pour faire un suivi.

Sébastien GOUTTEBEL : On espère, comme on dit. Tu as raison de poser la question. J'espère qu'on ne vous a pas trop noyé sur ces explications-là. René, s'il te plaît ?

René GUELON: Je voulais savoir l'impact sur les travaux commandés par les communes.

Sébastien GOUTTEBEL : Je l'ai dit, qu'on restait--

Sébastien PICOT : Sur les travaux commandés par les communes ?

René GUELON : Oui, sur les travaux commandés par les communes depuis le début de l'année.

Sébastien PICOT : Ce qu'on a précisé, je ne sais plus où est-ce qu'on l'a précisé dans la décision du bureau. On l'a précisé, je vais aller la chercher, parce que je l'ai gardé avec moi. On a dit dans cette décision qui est passée en préfecture, que le bureau syndical constatait que les nouveaux prix fixés dans cet avenant, impactent majoritairement des travaux dits électrification rurale. Par conséquent, les répercussions sur les finances des collectivités membres de TE63 seront limitées aux dossiers pour lesquels on demande des financements au réel par des subventions d'équipement.

À ce sujet, on rappelle que, pour les programmes de travaux qui sont liés au facé, TE63 n'appelle quasiment pas de participation pour les communes, puisque ce sont des travaux qui sont financés à 80 pour cent par l'état et qu'on doit mettre 20 pour cent de notre poche. Pour les travaux des programmes de raccordement, les extensions de réseaux, les lotissements, les zones d'activité, TE63 appelle majoritairement des participations forfaitaires qui sont décorréliées du coût réel des travaux. Dans quelques cas particuliers, mais dans ces cas-là, c'est directement fléché à l'aménageur qui est souvent un privé, ou éventuellement un bailleur. On ne fait pas de participation au réel pour les communes, ni pour les particuliers, ni pour les particuliers pour lesquels la collectivité en charge de l'urbanisme est étalonnée pour payer le coût de l'extension de réseau.

Pour les autres travaux d'électrification, le TE63 ne demande pas de participation pour les câbles, les transformateurs, les postes de transformation. Comme ce sont ces articles-là qui ont principalement évolué, là encore, l'impact est normalement quasi nul. Par contre, selon l'origine des travaux, lorsqu'on parle d'aménagement esthétique, lorsqu'il faut que TE63 fasse les tranchées pour enfouir les réseaux, parce qu'il n'y a pas d'autres aménagements de voirie, où il n'y a pas de travaux en coordination, on demande une participation aux communes pour la tranchée, à hauteur de 50 pour cent du montant hors-taxe de la tranchée. Effectivement, lorsqu'on a quelques articles de génie civil qui augmentent, on va demander une augmentation sur 50 pour cent de cette part de génie civil. Ça reste relativement limité dans l'impact sur les travaux d'électrification rurale.

Pour les nouveaux prix qui sont fixés, ça impacte aussi un petit peu, comme je l'ai dit, à la marge, le volet éclairage public. Vous savez que lorsqu'on fait des travaux d'éclairage public, on demande des participations basées généralement sur 50 pour cent du montant hors-taxe des travaux, aux communes. Dans les devis qu'on vous livre, vous avez déjà vu, si vous avez regardé en détail, la dernière ligne, c'est honoraire de maîtrise d'ouvrage et imprévus de chantier. Résumé en honoraires et imprévus. On pense que, vu l'impact relativement mineur du génie civil sur les coûts des travaux d'éclairage public, les imprévus pourront sans doute absorber. Là où vous avez déjà délibéré sur les programmes de travaux, normalement, on ne vous demandera pas de participation complémentaire. Après, ça va

impacter les nouveaux devis qu'on va vous présenter au cours de l'année 2023. L'évaluation financière n'est pas évidente à vous quantifier, mais qualitativement, voilà ce que ça donne, peu ou pas d'impact.

Sébastien GOUTTEBEL : Comme dit René, effectivement, c'était important de le redire. On se l'est dit en bureau l'autre jour, mais je l'avais bien zappé tout de suite. Merci. On a donc signé les marchés il y a un an et demi déjà.

Sébastien PICOT : C'était octobre 2021, il a pris effet le premier janvier 2022. Il a un an et demi d'exécution. Il est valable un an, reconductible trois fois. Derrière votre question, c'est savoir si on aurait un intérêt ?

Intervention non identifiée : Oui. Y a-t-il un intérêt à négocier et à relancer un appel d'offres ?

Sébastien PICOT : Ce que l'on juge, technicien que nous sommes, c'est que les niveaux de prix qu'on a, même si on est obligé de concéder un petit quelque chose, ils sont plutôt bons. Renégocier tout de suite, c'est prendre potentiellement le risque que l'offre de prix remise par les entreprises soit peut-être un peu moins bonne que ce qu'on a obtenu. Même si aujourd'hui, on concède un petit quelque chose. C'est un équilibre pas forcément très évident à trouver. On se dit aussi que faire une consultation de cette ampleur-là, on parle de consultation sur lesquelles on engage 120 millions € de travaux sur 4 ans. Ça prend un peu de temps à construire, à évaluer, à étudier. On se dit qu'on essaye aussi de capitaliser, côté administratif, sur un marché qui, pour l'instant se tient bien, même si, encore une fois, on est un peu rattrapé par des causes externes au marché. C'est ça le problème, c'est qu'on est rattrapé par des causes externes.

Sébastien GOUTTEBEL : On s'est bien posé la question de voir, et dans le contexte, on s'est dit : "Les entreprises vont vouloir sécuriser leur risque", et il vaut mieux rester très prudent. C'est ce que disait Sébastien tout de suite.

Dans notre actualité, je ne sais pas si ça vous appelle à d'autres questions, interrogations sur ce sujet-là ? Comme on dit, on vous tiendra bien sûr régulièrement informé des avancées de ce que disait Sébastien, si ça doit bouger.

Dans nos interactions en interne, les commissions diverses et variées, continuent à travailler, à se réunir. On s'est beaucoup réuni autour de l'éclairage public aussi, avec une thématique, on l'a abordé ici, qui est de se dire : "Maintenant que 90 pour cent des collectivités, c'est le retour qui nous a été fait en commission et qu'on a dû présenter, sont aussi dans la sobriété", on pratique l'abaissement, l'extinction nocturne. Quand il y en a 90 pour cent qui l'ont fait, on arrive presque à un résultat total. Celles qui ne l'ont pas fait, pour les bonnes ou mauvaises raisons, puisque c'est l'occasion de rappeler que c'est aussi de la compétence du maire et de son équipe municipale, de choisir ce qu'ils veulent faire, sont

globalement des toutes petites communes. Si on ramenait ça un taux participatif de population, on serait dans des chiffres de SFR et des autres, en disant 97 pour cent ou de 98 pour cent de la population est concernée. Ça veut dire aussi que cette vague d'élan de bon sens, "d'éducation par le porte-monnaie", c'est comme ça qu'on peut l'appeler aussi, le phénomène d'accélération est bien là. On travaille en interne sur un terme où on s'est arrêté là-dessus, nous, sur ce qu'on appelle le éclairer juste. On travaille, on a encore une réunion bientôt pour essayer de se positionner et qu'on puisse revenir vers vous en assemblée générale, pour définir aussi la politique qui va derrière ça : où on parle effectivement de changement de mobilier, on parle de l'aide, on parle de sobriété, on parle de biodiversité, de tous les éléments de sécurité. L'éclairage c'est un tout et on aura, je le souhaite, une décision politique derrière, à prendre dans tous ces éléments-là, courant de l'automne pour qu'on puisse aussi se projeter dans l'avenir sur ce volet de l'éclairage tout simplement. Il n'y a pas que la rénovation, il y a prendre en compte tous les milieux dans lesquels on évolue tout de suite. De nombreux syndicats sont déjà là-dedans. On y travaille. C'est intéressant, c'est riche, parce qu'effectivement il y a de nombreux débats et on a une réunion au mois de juillet, en associant les collaborateurs. Le but est d'arriver à quelque chose d'efficace et le plus efficace possible, sur un point d'info de nos travaux en interne.

Quentin travaille, on est dans la restructuration des équipes du pôle comptable, avec le pôle côté ENR et ainsi de suite. Là aussi, on aura des organigrammes nouveaux à vous présenter d'organisation de la structure, puisque nouvelles compétences impliquent nouvelle organisation. Il y a un travail de fond qui est conduit par Quentin, qui est là, avec Arnaud Rochette, notre responsable administratif et du personnel. Bien sûr, validé par Stéphane et moi-même sur les ajustements qu'on aura validé ensemble. Le but, c'est d'apporter de la lisibilité à nos communes adhérentes. Un gros travail de fond par la com sur le site internet. Vladimir, s'il te plaît ? Si tu veux en parler un petit mot ?

Vladimir LONGCHAMBON : Oui. On avait encore une dernière réunion. Je n'ai pas pu la voir en entier, mais on me l'a enregistré. J'ai pu la visionner derrière, puisque j'étais en voiture. Le développement du site internet suit son cours. On est sur une grosse partie ripolinge et la construction de l'Intranet. Normalement, si tout va bien, le calendrier de déploiement du site pourra être tenu. C'est-à-dire que, normalement, on aura une vitrine efficace autour des dates de réunions de secteur à présenter.

Sébastien GOUTTEBEL : Dans le timing, ça suit, ça évolue. De la même façon, Valérie m'a envoyé un petit message, où le traiteur a dit : "On sera près vers onze heures et demie." On pourra boire un coup et grignoter un bout avant de partir. On ne vous passe pas la DM. Vous avez reçu tous les éléments d'un point de vue comptable. C'est purement comptable aussi, l'ajustement pour nous, sur le budget. On y reviendra puisque dans mon timing, il va falloir trouver un bout de trou pour faire une visio, pour vous faire court. Puisque je pars en vacances vendredi pour quinze jours, et j'avais dit : "Pendant quinze jours, je ne fais rien."

On va trouver un bout de créneau. Ne soyez pas surpris quand vous allez recevoir une invitation, sûrement, d'après ce que je regardais avec Stéphane sur un bout de creux de jeudi après-midi, au milieu de rien, s'il y a un technicien pour faire la visio. Vous risquez d'être surpris sur l'heure qui vous est proposée, elle sera uniquement liée à mon timing à moi, malheureusement.

Dans tous ces éléments-là, je vais vous dire clairement, je suis ravi de l'interaction qu'on peut avoir entre l'exécutif, vous-même, le bureau, ce travail de fond du quotidien, où il y a beaucoup de temps masqués, qui ne se voient pas. D'arriver devant vous en assemblée générale et qui, malheureusement, ce matin, ne peut pas délibérer. Je vous le dis, c'est très rassurant sur l'implication collective. Effectivement, des gens qui ont levé le doigt, pour être présents au bureau notamment, et de cet investissement ensemble, du bon investissement et de la façon très positive dont les sujets sont abordés. On n'est parfois pas d'accord, mais on arrive au compromis, et vous savez tous que c'est la règle sur les types de structures comme la nôtre.

C'est aussi la culture du compromis. Il vaut mieux qu'on attende des fois un petit peu plus, mais qu'on trouve le bon compromis pour qu'on arrive à un vote d'adhésion massive. Ce n'est pas que je souhaite des votes stalinien et que ce soit une chambre d'enregistrement, ce n'est pas mon souhait, mais qu'on puisse arriver avec les choses les plus claires possibles auprès des territoires, et surtout sur les nouveaux outils qu'on va mettre à disposition. Il ne faut pas se tromper sur la construction, et on est toujours épaulé aussi par nos équipes en interne, côté Territoire d'Energie et SEMELEC. Le travail de fond de Quentin RANOUX et de Sébastien PICOT quand il y a besoin, mais aussi nos voisins et amis des autres syndicats. Il y a une réunion fin juin, où Stéphane et Sébastien Picot seront présents, avec TEARA, qui sera dans le Cantal.

Là aussi, de vraies bonnes interactions positives sur le partage des données, des ressources, des connaissances et des trucs qui ne marchent pas, qui permettent aussi, derrière, de ne pas se les prendre pleine tête. Quand les copains disent : "Surtout, ne faites pas ça", ça permet de gommer les écueils le plus rapidement possible. Je ne sais pas, avant qu'on aille boire le verre de l'amitié. Navré, vous tirerez les oreilles aux deux qui ne sont pas venus. Les deux sont faciles, malheureusement, on s'en doutait depuis deux ou trois jours, de cette réalité-là. Ce qui veut dire que, derrière ça, je vais demander aux équipes de voir, c'est ce qu'on disait avec Rémi en aparté, comment va-t-on pouvoir modifier, je ne sais pas si c'est le règlement intérieur ou les statuts, pour arriver à gommer.

On a eu un moment facile, quand il y avait monsieur et madame Covid. On n'avait besoin que de 30 pour cent pour être sûr d'avoir le quorum. Pourtant on avait le quorum quand même. Navré de tout ça ce matin, pour tous ceux qui se sont déplacés, qui ont fait beaucoup de kilomètres, et qui ont pris du temps. C'est pour ça qu'on est bien dans quelque chose de collectif. Je referai un courrier la semaine prochaine, pas forcément que drôle, à tous les

délégués. Ne le prenez pas mal, pour ceux qui ne sont pas venus, parce que je vais faire un courrier général. Pour ceux qui sont venus, oui. Avant de se quitter, je souhaiterais passer la parole, quelques minutes à Pierre-François Mangeon, le directeur territoire d'Enedis, qui est venu ce matin avec Manuel Alvarez, partager nos travaux. Pierre-François, si tu as une actualité rigolote, puisque la dernière fois que tu es venu, tu nous avais plombé l'ambiance en nous disant qu'on n'aurait pas d'électricité cet hiver pour se chauffer et éclairer nos maisons. Si tu peux nous faire un petit point d'actualité, s'il te plaît, Pierre-François ?

Pierre-François MANGEON : Oui, ce n'était pas rigolo, mais ça ne s'est pas produit. Ce que j'ai dit, c'est que le risque était fort que ça se produise. On va s'y préparer. D'ailleurs, on va retravailler avec la préfecture à partir de septembre, pour remettre à jour la liste des sites prioritaires, tout en veillant à ce que les 38 pour cent de puissance maximum, c'est-à-dire par rapport à la puissance totale appelée sur le département, on ne la dépasse pas. On va retravailler le sujet. Merci d'abord de me donner la parole. Bonjour à toutes et tous, et en tout cas, ce que je n'ai pas serré la main ce matin. On fait un truc sympa la semaine prochaine. Je vous voulais en parler. C'est le compte rendu annuel d'activité. Tous les ans, on se retrouve avec TE63, Enedis, plus EDF, et on fait un bilan sur l'année écoulée. J'ai certains de mes collègues, je vais être franc, qui trouvent ce passage obligé un peu chiant, un peu convenu, un peu tout ce que vous voulez. Parce que c'est comme si vous lisiez le journal et que vous regardiez les températures qu'il a fait la veille.

C'est vrai que ce n'est pas passionnant. Quand on regarde la météo et de regarder les températures qu'il a fait la veille, on préfère beaucoup regarder le temps qu'il va faire le lendemain. Le plaisir que j'ai et je pense qu'il est partagé, quand on se retrouve avec TE63, c'est qu'on ne fait pas justement que de parler de ce qui s'est passé l'année d'avant, mais on utilise ce qui s'est passé avant pour dire : qu'est-ce qui va se passer dans les années qui viennent ? Cette semaine, le patron de RTE, qui est en charge de regarder ça, a annoncé que, contrairement à ce qu'on croyait, ce qui avait été prévu pour une augmentation des usages de l'électricité, qui allait augmenter de 50 pour cent, à horizon de 2040, ce n'est pas de 50 pour cent, mais c'est de 100 pour cent.

Ça veut dire qu'on va devoir doubler la production d'électricité, en tout cas celle qui est consommée en France, puisque vous savez qu'il y a aussi de l'exportation. On va avoir un boulot très important, tous, pour amener cette électricité dans toutes les maisons, dans toutes les entreprises, dans toutes les PME et les PMI. Ce sera l'occasion d'en reparler jeudi. Le CRAC, je crois que c'est ouvert à tous, je te redonne la parole.

Sébastien GOUTTEBEL : C'est vrai que c'est ouvert à tous. On n'est souvent pas si nombreux que ça. Je ne sais plus combien on est, une vingtaine, une quinzaine. Quand on voit le beau rapport qui est fait là, dont le maire de Champeix a dit, comme il a la prom de couve, elle est magnifique. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas le Château de Murole tous les ans. Ça ne reste que mon avis. Blague à part. Effectivement, c'est ce que disait Pierre-François. Merci

Pierre-François. C'est important aussi d'avoir la connaissance de l'état des lieux et des états de fonctionnement, parce que tout ça, c'est aussi ce qui conduit derrière, à la programmation des travaux de rénovation, du fléchage. Là aussi, on a mis en place maintenant, depuis le début, les réunions trimestrielles TE63, Enedis, notre concessionnaire. Ce qu'on appelle le caillou dans la chaussure, je crois que ça s'appelle comme ça quand les invitations partent, une réunion caillou dans la chaussure. Ça permet aussi de comprendre ce que fait notre concessionnaire, puisqu'au niveau technologie, technique, c'est assez incroyable, les évolutions aussi rapides qu'il peut y avoir de leur côté. Ça permet aussi de gommer toutes les merdouilles du quotidien, où on peut se prendre la tête sur la répartition des maîtrises d'ouvrage sur tel type de chantier et ainsi de suite : "Oui, c'est moi, non, ça aurait dû être lui." Les trucs qui ennuient tout le monde au quotidien.

Au fil de l'eau, ça nous permet aussi de faire notre jurisprudence, au-delà du cahier des charges pures et de la concession, de se dire comment on travaille ensemble, territoire d'énergie et Enedis. Ce n'est pas rien. Les réunions sont riches, souvent des présentations, côté Enedis, très techniques. Je me pose souvent la question de voir, sur certaines, comment on pourrait vous les représenter en assemblée générale, ou sur un mode dédié, ou sur le biais de visio, parce que la technologie avance au service des usagers de l'électricité.

Ça permet de vous rappeler aussi comment on fonctionne avec nos partenaires d'Enedis, nos obligés, puisque vous vous rappelez qu'on a négocié avec un seul et on n'a pas le choix. C'est toujours cette particularité-là. Ça permet de vous dire que dans nos interactions, des fois, on n'est pas d'accord, mais on arrive à trouver des solutions, et c'est bien l'intérêt même de la chose. Ça permet de vous rappeler qu'en interne, on a Christophe Jarleton, qui est assermenté et chargé du contrôle de concession. Son boulot à lui, c'est d'être emmerdant, pour dire clairement les choses, et de challenger aussi Enedis sur tout un tas de sujets, puisqu'il est payé pour ça. Il le fait très bien. C'est bien ça ?

Il le fait très bien dans notre intérêt à tous, puisque vous savez tous que le plus beau cahier des charges, s'il n'y a pas du contrôle, ça ne sert à rien. C'est ma conclusion de ce matin. On clôt, effectivement. Prochain comité syndical, le sept octobre, puisqu'on a calé la date avec mon agenda à moi, cher vice-président. Ça sera le sept octobre, matin, même lieu, même heure. J'espère avec un peu plus de visage que ce matin. Merci à tous et je vous invite à partager le verre de l'amitié avant de retourner chez vous. Merci en tout cas.

La séance est close à 11h30

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le



ID : 063-256300146-20231007-20231007002-DE

PROCES-VERBAL

Comité Syndical

Jeudi 22 juin 2023

Sébastien Gouttebel : Merci de couper votre micro. Bonjour à tous.

Bonjour tout le monde. Merci de couper les micros. Je me suis permis de couper les micros de ceux qui étaient restés ouverts pour qu'on gagne en fluidité. Merci de votre compréhension. Valérie, tu es opérationnelle ?

Bonjour à tous. Juste une question pioche, est-ce que vous m'entendez bien ? S'il y en a un qui peut lever un pouce ? Oui.

Merci de bien couper les micros. Écoutez, si on est là aujourd'hui, malheureusement, c'est qu'on n'était pas le quorum samedi matin. Il manquait deux personnes, mais comme l'a fait remarquer un collègue, ce n'est pas deux qui manquaient, c'est 73.

On va faire le vote test. Tous les points d'information ont été abordés samedi matin aux élus qui ont fait le déplacement. Là, on va faire les votes qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. J'ai proposé ce créneau-là parce que j'avais une heure entre trois réunions, comme on dit, et il faut absolument qu'on soit efficace. Merci de votre compréhension en tout cas, et merci de vous être connectés. C'est cool. Valérie, tu mets la première diapo, s'il te plaît ? Monsieur Sambain, vous êtes prêt.

M. Sambain: Je vous partage le vote de test.

Sébastien Gouttebel: On va attaquer. Pour ceux qui ont l'habitude, normalement, vous avez tous mis l'appli sur les téléphones ou les ordinateurs. Il y a un petit moment qu'on ne s'en était pas servis. Je vous propose d'ouvrir le vote test, et qu'on attaque. Je vois que ça s'est affiché et qu'on essaye tous collectivement. C'est parti.

Daniele Archeny: Je n'ai pas de vote en cours.

M. Sambain: Quelle est la personne qui a parlé, excusez-moi ? Vous entendez ? Vous avez un bouton Rafraîchir sur votre téléphone ou sur l'écran que vous avez pour le vote.

Daniele Archeny: Oui, Actualiser, mais ça ne marche pas.

M. Sambain: Je n'entends pas qui parle.

Daniele Archeny: Oui, c'est Daniele Archeny, ça ne fonctionne pas chez moi.

M. Sambain: Vous êtes bien connectée pourtant, vous êtes toujours connectée à l'application.

Daniele Archeny: Oui, je suis connectée, ça y est, c'est bon.

Sébastien Gouttebel: C'est bon pour tout le monde ? Merci, je vous demande de bien vouloir couper les micros. Je suis pénible avec ça, mais sinon ça va être compliqué. Merci, en tout

cas, pour le vote test. Valérie, écoute maintenant, le déroulé de l'ordre du jour des votes à effectuer, s'il te plait.

Chers collègues, au point numéro un, c'était la validation du procès-verbal du comité syndical du 4 mars. Sauf si vous avez vu des trucs affreux, je vous proposerais de passer rapidement au vote, si vous en êtes d'accord. Pas de questions, pas d'interrogations, on lance le vote. Merci. C'est bon pour les trois derniers ? Je vous propose de clôturer le vote.

Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

Merci à vous, et point numéro deux. Vous l'avez reçu effectivement dans les éléments : création d'un poste de chef projet ENR, catégorie technique.

Dans nos prises de compétence et dans nos évolutions, effectivement, il faut qu'on se structure aussi techniquement. Son rôle principal, vous l'avez sous les yeux : mise en œuvre opérationnelle des nouvelles compétences du syndicat en matière de production d'énergie renouvelable : principalement, biomasse et photovoltaïque et réseaux de chaleur. Développement des projets de production d'énergie renouvelable du syndicat ainsi que le travail d'agent de projet de coordination, de réalisation, d'exploitation des projets dans le respect des échanges et du cadre budgétaire. On souhaite effectivement, recruter un ingénieur compétent sur cette partie-là. Ça faisait partie des choses qu'on avait annoncées précédemment dans les dernières réunions de la structuration des services liés à nos nouvelles compétences.

Ça n'appelle pas de question interrogation puisqu'on est dans la déclinaison maintenant opérationnelle de nos nouvelles compétences. Je vous proposerai de passer au vote, les collègues. Écoutez, je crois que vous êtes très efficaces. On va clôturer le vote, s'il vous plait.

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

Merci. Là, on va rentrer après dans la suite. C'est la déclinaison administrative de ces éléments-là. Le point trois, forcément, modification du tableau des effectifs. Au vu de ce que vous venez de voter précédemment, c'est vrai qu'il n'y a que le hasard, comme on dirait. Comme c'est la suite logique, je vous propose de passer au vote. Merci. Je vous propose de clôturer le vote.

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

Merci à tous. Le point numéro quatre. Valérie, s'il te plait. Modification du Rifseep. Là aussi, on a réintégré création de postes à venir.

Il convient de modifier le Rifseep de la façon suivante. Il y a la filière administrative et la filière technique. Effectivement, il faut bien qu'on ait des cadres par groupe de missions et en fonction de la responsabilité du cadre d'emploi de nos agents. Là aussi, c'est la

déclinaison et la suite opérationnelle liée à nos différents recrutements. Rien n'a changé, puisque tout ça avait été validé en amont sur la filière administrative, la filière technique et tout ça, bien sûr, ce qui est proposé et validé aussi par le centre de gestion, sinon, on ne se permettrait pas de vous présenter des bêtises. Je vous propose de passer au vote chers collègues. Avec des votes comme ça, j'ai quand même l'impression d'être en Corée du Nord. Je ne sais pas si je ne vais pas devenir mégalo et demander des statues maintenant. Je vous propose de clôturer le vote.

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Merci.

Là aussi, des évolutions de prise en charge des frais de déplacements professionnels pour les agents. Effectivement, tout de suite, on a les indemnités kilométriques dans le département qui sont prises en charge dans le cas de leur mission, et les agents sont amenés à effectuer des déplacements également hors du département sur nos interactions, notamment avec nos amis de TEARA, l'association qui regroupe tous les syndicats au niveau d'Auvergne-Rhône-Alpes, et nos agents vont aussi régulièrement sur Lyon, à différentes réunions, entre autres, et/ou à des formations. Il nous semblait important de faire évoluer ça, parce qu'effectivement, on n'était pas dans les clous et il faut bien aussi faciliter la vie de nos agents. Je le résume comme ça.

Vous avez tout qui est écrit sur le tableau et les choses qui sont non pris en charge, suivant si ça correspond à des formations statutaires ou à des préparations au concours. Vous avez toutes les explications de ce qui peut être pris par le syndicat et non pris par le syndicat. Là aussi, tout ça est conforme à la réglementation, il n'y a pas de problème particulier. Vous avez les puissances, effectivement, les déplacements kilométriques, ce qui est pris et les frais de repas et d'hébergement qui sont non pris en charge par le CNFPT, sur justificatif. Normalement, tu n'avais pas d'autres diapos, Valérie ? Je vous propose de passer au vote. Je vous propose d'arrêter le vote.

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 2

Merci.

Le point six, Valérie. Organisation du temps de travail. Là aussi, des évolutions qui font partie de ce que l'on souhaitait, l'exécutif, et qui correspondent aussi à des vraies évolutions stratégiques sur la façon de travailler dans notre syndicat, sur la mise en place de plages variables et de plages fixes. Vous avez l'inclinaison : plage fixe, 10h-11h45, 14h15 et seize heures. Tout ça aussi, c'est dans le but de favoriser la vie de nos agents, faciliter tout un tas de choses. On sait tous que les déplacements, maintenant pendulaires, ça ne devient pas forcément rigolo le matin, en journée, qu'on est vite en retard. Tout ça, bien sûr, va être conditionné à la mise en place de badges. Tout ça aussi a été validé sur un dispositif de

crédit-débit instauré afin de permettre le record d'un nombre limité de douze heures de travail d'un mois sur l'autre.

À titre personnel, pour vous expliquer, c'est ce qu'applique la direction départementale des territoires, et ce depuis, je pense, au moins 14 ans, et personne n'en est mort. Franchement, ça a facilité la vie à tout le monde, et ce qui n'empêche pas, sur les moments dédiés et comme on a, je vous le redis, une très bonne ambiance de travail avec nos collaborateurs, je sais pertinemment que s'il y a des besoins du service, et qu'on dit à tout le monde d'être là à neuf heures, les gens ne vont pas dire : "Oui, j'ai jusqu'à dix pour prendre le boulot." Comme il y a un bon état d'esprit, je crois qu'on peut effectivement valider ça, et ça fera partie aussi des évolutions positives au profit de nos agents. Je vous propose de passer au vote. Merci. Je propose de clôturer le vote.

Dominique Briat: Oui, excusez-moi, je n'arrive pas à voter. Ça ne s'affiche pas sur mon portable.

Sébastien Gouttebel: Il faut actualiser la page.

Dominique Briat: Ça y est, je l'ai fait, j'appuie sur Actualiser.

Daniele Archeny: J'ai le même problème.

Dominique Briat: Je vote pour.

Sébastien Gouttebel: Merci Dominique.

Dominique Briat: Tout le monde le sait, ce n'est pas gênant.

Sébastien Gouttebel: De toute façon, le vote est public et tous les noms sont affichés sur la délib'.

Dominique Briat: Je vote pour, je n'y arrive pas.

Sébastien Gouttebel: On l'a pris en compte, Dominique, merci.

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 2

Point suivant, Valérie, et merci à tous. Admission en non-valeur, Stéphane, si tu es opérationnel. Tu as cru que j'allais te laisser tranquille, mais même pas. Petit problème de son, le temps que Stéphane se prépare pour l'autre délibération, je vais passer celle-là et il passera à la délib la plus importante. Des admissions en non-valeur ont été faites. Vous avez vu la somme des montants et les années, les exercices qui trainent. Je vous propose de passer au vote, puisque pour 362,22 euros, on ne va pas non plus passer notre vie là-dessus, et c'est un cumul aux petites choses de régularisation comptable. Merci de bien vouloir préparer le vote.

Dominique Briat: Je vote pour, Dominique Briat, parce que c'est toujours pareil.

Sébastien Gouttebel: Merci Dominique, quand ça ne veut pas... Je vous propose d'arrêter le vote.

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

Merci à tous et je vous propose de passer au point suivant. Stéphane, si tu es prêt à faire feu, c'est toi qui as le rôle le plus important. Merci à tous. Stéphane ?

Stéphane Guillaume : Je suis prêt, tu m'entends bien ? Super. Cette décision modificative s'établit à 4 020 412,83 € répartis pour 124 587 € en section de fonctionnement qui s'équilibre désormais à 15 822 004 € et 4 020 412 € en section d'investissement qui s'équilibrerait désormais à 67 530 7170,12 €. Vous avez, sur ce tableau-là, le détail des sommes qu'on a modifiées, qui sont résumées dans le tableau suivant, mais globalement, en dépenses d'investissement, mea culpa puisqu'on avait légèrement oublié de reporter le déficit d'investissement de l'année des exercices précédents. On a ajusté cette erreur en reprenant les différents programmes d'investissement prévus pour cette année et, globalement, on équilibre cette section en rajoutant 4 020 412,83 €.

Pour équilibrer, en recettes d'investissement, on récupère 3 795 000 € de là aussi, une autre écriture qu'on avait oublié sur le budget primitif, qui est le remboursement d'avance de bon de commande sur la convention de mandat 2022, plus divers ajustements aux 1 068 et aux travaux connexes, on arrive bien à 4 020 412,83 €. Après, en fonctionnement, on a versé l'intégralité de l'excédent de fonctionnement reporté en section d'Investissement, donc les 135 412,83 € et on a fait des ajustements sur la TCFE, pour lesquels on a eu une recette supplémentaire de 260 000 €. En fonctionnement, on a diminué les dépenses imprévues et réajusté les intérêts bancaires. Il manquait, là aussi, 152 000 €. La section de fonctionnement, on la modifie à hauteur de 124 587,17 €.

Ça, c'est le résumé de ce que je viens d'expliquer. BP plus DM1 2023, on arrive aux montants qui sont affichés : 15 822 004 € en section de fonctionnement, 67 530 717,12 € en section d'investissement, soit un total de 83 352 721,12 €. Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette décision modificative ?

Sébastien Gouttebel: Pour compléter ce que dit Stéphane. Stéphane, il dit mea culpa. Arnaud Rochette a dit mea culpa, et il devrait y avoir un mea culpa collectif et collégial, puisque la DGFIP, qui nous a prévalidé notre budget primitif était passée à travers aussi, et il s'est fait une collégiale sur cette action-là. Ce qui est important, c'est que l'on reste sur des équilibres financiers normaux, et là, justement qui nous est proposé n'a que très peu d'impact sur la partie programmation, investissement, des choses qu'on avait prévues dans nos travaux pour le compte des collectivités. Merci, effectivement, il fallait bien faire cet

ajustement-là maintenant. Est-ce que ça vous appelle des questions, des interrogations, les collègues ?

Dominique Briat: Ça nous fait un taux d'épargne brut de combien à peu près, s'il vous plaît ?

Stéphane Guillaume: Je n'ai pas le ratio là, il faudrait que je le calcule.

Sébastien Gouttebel: Dominique, on vous le fera passer ? Sur ta question, Dominique, il n'y a pas de soucis.

Dominique Briat: Je vais le calculer si j'y arrive, mais je ne peux pas tout faire, là.

Sébastien Gouttebel: Il n'y a pas de souci, on te donnera l'information avec plaisir. S'il n'y a pas d'autres questions, interrogations...

Dominique Briat: C'est pour comparer avec les années précédentes. Tu vois l'exercice N-1, surtout voir où on en est.

Sébastien Gouttebel: Oui, on en est d'autant plus malheureux que tout le travail de fond qui a été fait pour qu'on vote un vrai budget primitif en début d'année avec toute une lisibilité, plutôt que de voter un budget bizarroïde et des ajustements au printemps à coup de millions d'euros dans tous les coins et des autorisations de programme tous les points, on en est d'autant plus embêtés que ce n'était vraiment pas ce qu'on souhaitait faire, mais, comme je vous le dis, la DGFIP nous avait bien tout validé aussi en amont. C'est comme ça. On sera meilleur l'année prochaine, je vous le promets, et on fera surement d'autres bêtises, mais pas celles-là.

Dominique Briat: Je vote pour.

Sébastien Gouttebel: Je vous propose de passer au vote, les collègues, et merci. Merci, Dominique.

Daniele Archeny: Je vote pour également, Daniele.

Sébastien Gouttebel: Je vous propose de clôturer le vote.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

Merci pour la confiance, parce qu'on était fort marri de vous proposer cette décision modificative sur une erreur collective. Vraiment désolé. Je vous propose de passer au point suivant, Valérie, s'il te plaît. Autorisation de signature sur un appel à manifestation d'intérêt, TE63 ADEME. Tout à l'heure, je vous parlais de la création du poste de chargé de mission d'ingénieurs qu'on a voté précédemment, et dans nos rencontres avec l'Ademe qu'on a eues il y a à peu près un mois, ils ont lancé cet appel à manifestation d'intérêt qui tombe pile bien

pour ce qu'on veut faire, effectivement : identifier le potentiel autour du photovoltaïque, l'émergence des projets, le développement, la consultation, avalisation.

Pour cela, l'Ademe finance un poste d'animation à hauteur de 30 000 € par an, pendant trois ans. Ils auraient voulu nous trouver un poste exprès pour nous, ça n'aurait pas fait mieux, c'est-à-dire que le même poste qu'on nous avait autorisé à ouvrir, on va aller chercher des financements. Pour ce faire, et pour éviter que la métropole candidate dans son coin, ou une com' com candidate, on a déjà fait passer un courrier à toutes les interco du département pour leur dire qu'on candidait en leur nom, pour tout le monde, et on fait effectivement. L'Ademe attend notre candidature, puisqu'on la porte à l'échelle du département. Tout ça en collaboration avec l'Aduhme qui finit d'étoffer nos dossiers de candidature sur l'appui technique que conduit l'Aduhme.

Sur tout, ce volet-là, il y a déjà les conventions-cadres qu'on peut avoir. C'est plutôt une bonne nouvelle. On va chercher du financement où on pensait qu'on n'en aurait pas. Tant mieux, et ce pour trois ans. Je vous propose de passer au vote.

Dominique Briat: Je vote pour.

Sébastien Gouttebel: Merci, Dominique. Je propose de clôturer le vote.

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

Merci à tous, et je vous le disais, ça tombe drôlement bien. Pour information, puisque quand on fait des recrutements, forcément, on essaie d'anticiper les choses. On a fait de la dernière réunion hier après-midi en interne, et le recrutement est prévu pour attaquer au premier septembre, ça tombe parfait dans le timing.

Dominique Briat: C'est un cadre C chargé, 30 000 euros ?

Sébastien Gouttebel: Ingénieur, catégorie A.

Dominique Briat: Vous complétez, vous ?

Sébastien Gouttebel: Oui, c'est ça, on avait prévu le budget de créer le poste et de payer l'intégralité des sommes, et là, on peut attraper des sous. C'est d'autant mieux pour les finances du syndicat.

Dominique Briat: Ce sera 30 000 par an ?

Sébastien Gouttebel: 30 000 par an, pendant trois ans. C'est important, ce n'est pas rien.

Point suivant, Valérie, s'il te plait. Là-dessus, protocole d'accord transactionnel. Par décision du CS le 10 décembre 2016, on avait mis en place avec Semelec, une autorisation de programme assortie de crédits de paiements pour les exercices 2017 et 2018 et concernant

le programme de travaux FT 2017. On avait conclu avec la Semelec une convention de mandat pour l'exécution des programmes de travaux de 2017 pour 42 mois. La Semelec assure le pilotage, instruit les volets financiers et produit des demandes de reversement auprès du TE.

Accord-cadre couvrant la durée de vie possible de 2007 à 2020 et, suite à une erreur matérielle de millésime des mandats, la paierie départementale a rejeté des mandats 2019 1 120, et 1 121 pour remboursement à Semelec par TE63.

Ils ne peuvent être conclus et omis que durant la période de validité de l'accord-cadre. Ce sont des mandats qui ont été passés juste après la date et qui ont fait que la paierie a refusé qu'on puisse les payer. En l'état, les travaux ont été réalisés, les entreprises ont été payées par Semelec, parce que, forcément, le travail pour les collectivités a été fait. Semelec n'a pas pu être remboursé par TE des montants suivants : Montant travaux TTC, 7 630,30 €, ce n'est pas énorme. Montant d'honoraires dédiés, puisqu'on est à 4 % du montant, ça fait 306,82 €. La proposition est que TE63 accepte de prendre en charge le montant des travaux, soit 7 630,30 et Semelec renonce aux montants d'honoraires de la maîtrise d'œuvres.

Là aussi, on est sur une régularisation comptable qu'on traîne dans les tuyaux depuis fort longtemps. Là aussi, régulation administrative au vu des montants, il n'y a rien de particulier. Je vous propose de passer aux votes et qu'on sorte ça de nos vieux trucs comptables qu'on traîne depuis fort longtemps. Merci de votre compréhension.

Dominique Briat: Je vote pour. Je ne vois pas mon nom affiché, mais je suis bien là.

Sébastien Gouttebel: Oui, mais comme tu le dis, Dominique, et comme on n'est pas nombreux, on prend acte, il n'y a pas de souci.

Daniele Archeny: Ok, pour moi aussi, c'est Daniele.

Sébastien Gouttebel: Merci Daniele.

Dominique Briat: Parce que là, comme je vois que je ne suis pas dans la liste, et pourtant, je suis présente.

Sébastien Gouttebel: Oui, mais ça arrive malheureusement. On est un peu pris par le temps et cela fait un moment qu'on n'avait pas fait ça. Je vous propose d'arrêter le vote.

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0

Écoutez, merci pour cette confiance. On va passer au point suivant.

Le fonds vert, des trucs très rigolos. Vous vous rappelez qu'on en a parlé, on a refait un point d'explication samedi matin pour ceux qui étaient là. Clairement, vous avez l'explication, la

performance énergétique, l'axe deux adaptation au changement climatique. Là-dessus, proposition du préfet, le 12 décembre 2023 de rénover les 16 000 points pour 14 millions d'euros. Nous, on a eu une enveloppe d'un peu moins de 600 000 €. Le tableau qui vous est présenté, c'est ce qu'a arrêté la préfecture, ça permet de vous le redire.

Nous, on a fait un travail technique avec les équipes de Sébastien Picot et de Ibrahim Karabulut, du côté de notre mandataire Semelec, qui a trié les endroits où c'était le plus urgent d'agir, notamment les ballons fluo, notamment les lampes au mercure, et ainsi de suite. On a fait, nous, un travail technique et c'est la préfecture qui a tout arbitré. Pour information, et tant mieux pour eux, on avait un peu plus de 700 000 € à l'origine et au milieu, le préfet arbitrait de donner un peu plus de 100 000 € à la commune d'Orcet pour qu'elle puisse établir son programme, un programme de rénovation sur trois ans. On a un peu moins de 600 000 €. Vous avez les communes qui sont concernées tout de suite. On a fait toutes les démarches sur la plateforme dématérialisée, ainsi de suite.

Malgré le fait que le syndicat, depuis tout le temps a autorisé, par une délibération générale, le président a demandé tous les accords de subventions diverses et variées, la préfecture veut une délibération où est écrit qu'on demande ça avec le logo fonds verts. C'est pour ça que c'est à l'ordre du jour aujourd'hui. C'est la première fois qu'on voit ça, mais si ça devient un peu systématique, ça ne va pas nous faciliter la vie pour rechercher des subventions si maintenant, à chaque fois, il faut par anticipation demander l'autorisation au comité syndical. Dans toutes vos communes, vous avez une délib' générale qui autorise le maire à chercher des sub', mais pas qui engage les travaux. Je vous demande de m'autoriser à continuer les démarches sur le fonds verts et que cela soit clairement précisé dans la délibération et également de m'autoriser à signer toutes conventions, plus généralement, tous documents nécessaires à la mise en place de ce programme fonds verts. Il ne manque que ça pour avoir les attributions de subventions pour les mêmes communes dont on vous a déroulé les montants, ou la préfecture arbitrait de donner autour de 20 % sur les communes qui ont été choisies par la préfecture. Je vous propose de passer au vote.

Dominique Briat: Briat, pour.

Sébastien Gouttebel: Merci Dominique.

Daniele Archeny: Pour, Daniele.

Sébastien Gouttebel: Merci, Daniele. Je propose de clôturer le vote.

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 3

Merci. Le point 12, adoption du SDIRVE, suite avis du préfet. On avait déjà délibéré. On a saisi le préfet sur le schéma départemental d'installation des infrastructures de recharge de véhicules électrique. On a reçu un avis favorable du préfet en date du 11 avril 2023, qui

porte deux recommandations. La première nous invitant à diffuser une synthèse aux collectivités territoriales qu'on retrouve partout, ce qui a été fait. La deuxième, nous demandant de compléter la fiche action traitant du suivi de la mise en œuvre opérationnelle du SDIRVE. Réponse faite par TE63 sur le SDIRVE et conformément à tout ça, une dernière délibération, je vous propose d'adopter le schéma. Je vous propose de passer au vote. Merci.

Dominique Briat: Briat, pour.

Sébastien Gouttebel: Merci, Dominique.

Sébastien Gouttebel: Merci de clôturer le vote.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

Merci, point suivant, s'il y en a un. C'est donc fin d'après-midi. C'est fantastique. Je vous remercie vraiment pour votre réactivité, votre gentillesse et d'être là aujourd'hui et d'avoir validé tous ces éléments-là qui sont importants pour la structure. Navré qu'on n'ait pas eu le quorum samedi. Passez le message à vos collègues, à vos voisins, à vos amis pour être présent au prochain comité syndical. Merci à tous, bon été. On se retrouve en septembre.

La séance est close à 17h10